

Image not found or type unknown



Changement revêtement sol terrasse

Par **Nelio**, le **02/07/2019** à **09:56**

Bonjour

J'habite en rez de jardin, j'ai un jardin extérieur avec une terrasse de 5m². Ce jardin extérieur est une pelouse au sol qui demande beaucoup d'entretien car la qualité de la terre et de l'herbe n'est pas excellente.

Je souhaiterais remplacer l'herbe par des dalles bois reposées sur pieds.

Est-il possible pour moi en tant que propriétaire de modifier le revêtement de sol ?

Bien à vous

Lionel

Par **youris**, le **02/07/2019** à **13:18**

bonjour,

êtes-vous certain d'être propriétaire de ce jardin et non d'avoir seulement la jouissance exclusive de cette partie commune.

si vous êtes propriétaire de cette terrasse, vous pouvez modifier son revêtement mais comme cela modifie l'aspect extérieur de la copropriété, il serait souhaitable d'obtenir l'accord de votre A.G.

salutations

Par **Paul73**, le **06/07/2019** à **09:20**

Bonjour,

Souvent les jardins des rez-de-chaussées, sont des parties communes à usage privatif. Comme les terrasses, les balcons, tout cela appartient à la copropriété.

Vous avez la jouissance du jardin et c'est tout, vous devez le maintenir dans son état

d'origine.

En général, sauf cas, quand on achète un appartement, on est propriétaire de l'intérieur du logement, et non de l'extérieur.

Toute modification doit être faite auprès du syndic, et passer devant une assemblée générale.